

**Service Relations Internationales  
et Recherche**

De  
**Mme DIGNAT-GEORGE Françoise**  
Doyen de la Faculté de Pharmacie

Marseille, le 27 avril 2021

**Objet : Modalités d'organisation de l'Année Recherche 2021 à l'attention des internes  
en Pharmacie**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'Année de recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, modifié par l'arrêté du 21 janvier 2016, vous avez la possibilité de déposer un dossier de demande d'attribution d'Année de Recherche.

Le dossier devra envoyer **en format électronique en un seul pdf** à l'adresse suivante :

[manon.bonifay@univ-amu.fr](mailto:manon.bonifay@univ-amu.fr)

**au plus tard le vendredi 18 juin 2021**, 12h, délai de rigueur

**L'oral sera organisé le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, soit en présentiel, soit à distance en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.** Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que la qualité de la rédaction de votre dossier sera primordiale.

Les candidatures seront soumises à la Commission Régionale compétente qui statuera sur les demandes selon les modalités réglementaires. L'ARS de Languedoc-Roussillon aura en charge de regrouper les dossiers retenus par la Commission jusqu'à concurrence du nombre de postes d'année de recherche ouverts pour l'Inter-Région.

Je vous encourage à déposer, par ailleurs, votre candidature aux autres appels d'offres susceptibles de financer votre Année de Recherche (FRM, ARC, ANRS et autres sociétés savantes en lien avec votre thématique de Recherche).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Doyen,  
Pr Françoise DIGNAT-GEORGE

